



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crise viticole : mildiou et gel dans le Tarn

Question écrite n° 767

Texte de la question

Mme Karen Erodi attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur les difficultés rencontrées par la filière viticole dans le Tarn. En cette année 2024, l'épisode de gel et de grêle intense dans le Tarn a retardé les vendanges et détruit bon nombre de plants. Tous les ans, le mildiou affecte grandement les vignobles du Tarn, entraînant des pertes allant jusqu'à 100 % dans certaines parcelles. Le mildiou est une maladie fongique causée par des épisodes pluvieux associés à de fortes chaleurs. Malheureusement, les compensations financières liées à ces événements climatiques ne sont pas à la hauteur de la gravité des enjeux. Les mécanismes d'indemnisation actuels pour la grêle se révèlent insuffisants et trop lents, ne permettant pas aux viticulteurs de faire face rapidement à ces crises. Quant aux pertes causées par le mildiou, elles ne sont pas couvertes par les contrats d'assurance multirisques climatiques. Pourtant, les dégâts et les épidémies des exploitations viticoles sont les sentinelles de l'évolution du changement climatique et permettent de mesurer pleinement l'impact de cette catastrophe. Dans un département comme le Tarn qui peut s'enorgueillir de l'image de marque « Vin de Gaillac » où la viticulture cumule plus de 350 entreprises viticoles, 110 caves particulières et près de 6 500 hectares cultivés, ces catastrophes naturelles mettent à mal l'ensemble de l'économie locale. C'est particulièrement le cas des petites exploitations qui sont souvent plus vulnérables et nécessitent un soutien financier particulier. Alors que les agriculteurs ont déjà annoncé un automne des contestations, le manque de soutien des pouvoirs publics risque d'empirer les mouvements de protestations, exacerbant une situation déjà tendue dans l'ensemble de la filière. En conséquence, Mme la députée demande à Mme la ministre de bien vouloir détailler les mesures qu'elle entend porter avec son ministère pour indemniser les viticulteurs victimes des effets de maladie comme le mildiou. En 2023, un amendement parlementaire, qui proposait d'octroyer 20 millions d'euros supplémentaires aux viticulteurs victimes du mildiou dans le projet de loi de finances 2024, avait été voté à l'Assemblée nationale. En conséquence, Mme la députée demande à Mme la ministre de préciser si elle entend soutenir cet amendement dans l'hypothèse où il serait redéposé. Elle lui demande également d'agir en faveur de la reconnaissance des maladies fongiques comme conséquences du changement climatique et de spécifier quelles actions seront prises par son ministère pour favoriser la transition écologique de la viticulture.

Texte de la réponse

Le mildiou est une maladie courante, qui touche régulièrement les vignobles dans des proportions parfois importantes. Or le cadre européen n'autorise pas l'État à soutenir financièrement les mesures prises par les viticulteurs et agriculteurs pour lutter contre ce type de maladies, pour lesquelles les viticulteurs disposent de moyens de lutte bien établis. Aussi, les pertes liées directement au mildiou ne sont couvertes ni par l'assurance récolte ni par l'indemnisation de solidarité nationale. Pour autant, le Gouvernement accompagne les viticulteurs dans cette période difficile. En février 2024, le Tarn a pu bénéficier du fonds d'urgence viticole apportant une aide à la trésorerie des exploitations les plus touchées par les aléas climatiques et économique de l'année 2023. 1,60 millions d'euros ont ainsi été alloués à ce département pour un total de 203 dossiers. Par ailleurs, en parallèle de ces aides de crise spécifiques, la filière dispose d'outils qui permettent de pallier les moindres

récoltes. Ainsi, à la différence de nombreuses autres filières agricoles, les outils réglementaires permettent à la filière viticole de disposer d'une assurance en nature avec les stocks dont ils disposent, par le biais du « volume complémentaire individuel » ou les réserves interprofessionnelles pour celles s'en étant emparées, ce qui permet d'aider à surmonter une moindre récolte. Concernant les actions prises par le Gouvernement pour favoriser la transition écologique de la viticulture, le Tarn fait partie du « Plan Agriculture Méditerranée ». L'ambition de ce plan est de déployer des moyens dédiés de la planification écologique pour accompagner des projets de filières territorialisés, adossés à un projet d'adaptation au changement climatique dans l'arc méditerranéen. Il s'agit en effet de développer des productions qui pourront être valorisées économiquement et résilientes au dérèglement climatique. De plus, afin d'anticiper les conséquences du dérèglement climatique, une collaboration entre l'institut national de la recherche agronomique (INRAE) et la filière vitivinicole a permis d'aboutir à l'élaboration d'une stratégie nationale de la filière pour faire face au changement climatique. Celle-ci propose différents leviers d'adaptation opérationnel qui se déclinent en sept domaines d'action : améliorer la connaissance des zones viticoles, agir sur les conditions de production, agir sur les pratiques œnologiques, favoriser un matériel végétal adapté, résilience des opérateurs économiques, recherche et développement, et contribution à l'atténuation.

Données clés

Auteur : [Mme Karen Erodì](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 767

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5371

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1811